



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 13 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : établissements humains

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a pour objectif général d'améliorer le cadre de vie et de travail pour tous par une gestion et un développement plus efficaces, participatifs et transparents des établissements humains. ONU-Habitat est fermement résolu à aider les pays à mettre en œuvre le Programme pour l'habitat, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains et l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, qui est d'assurer un environnement durable et dont les cibles 10 et 11 consistent à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre, et à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Bien que ses bénéficiaires soient les habitants pauvres des zones urbaines, le Programme s'adresse d'abord aux responsables qui détiennent le pouvoir et l'autorité nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population pauvre en fournissant les ressources nécessaires et en éliminant les obstacles à leur bien-être.

* E/2005/100.

** La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu procéder à des consultations.



Les travaux d'ONU-Habitat s'organisent autour des quatre sous-programmes suivants : logement et développement durable des établissements humains; suivi du Programme pour l'habitat; coopération régionale et technique; et financement des établissements humains. L'interdépendance de ces quatre sous-programmes a été officialisée dans le document de prospective stratégique d'ONU-Habitat, que le Conseil d'administration a approuvé en 2003. La recherche d'une solution au problème de la croissance exponentielle des taudis et du manque généralisé d'eau et d'assainissement dans ces zones où habite un sixième de la population mondiale fait désormais partie des toutes premières priorités du développement à l'échelle mondiale. ONU-Habitat est en train de devenir un intervenant de premier plan dans ces deux domaines, privilégiant les améliorations sur le terrain qui sont ensuite traduites en politiques ou, à l'inverse, l'élaboration théorique de politiques qui peuvent être ensuite testées sur le terrain.

À cet égard, les quatre sous-programmes sont devenus les quatre piliers d'une stratégie visant à atteindre l'objectif des villes sans taudis. Cette stratégie couvre la promotion de normes mondiales, l'analyse de l'information, les solutions testées sur le terrain et le financement. Tous les programmes d'ONU-Habitat concernant le logement, le développement urbain, la recherche et le financement, ainsi que ses deux campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et sur la gouvernance urbaine, ont été reconfigurés de manière à contribuer à la concrétisation de la vision stratégique du Programme.

Le présent rapport passe d'abord en revue les quatre sous-programmes du programme relatif aux établissements humains avant d'aborder les partenariats, les rapports phares, les innovations et les questions de gestion et, pour finir, formuler plusieurs recommandations.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat	2-41	4
A. Logement et développement durable des établissements humains	2-4	4
B. Suivi du Programme pour l'habitat	5-11	5
C. Coopération régionale et technique	12-13	7
D. Financement des établissements humains	14-15	7
E. Partenariats	16-24	8
F. Mesures novatrices	25-30	10
G. Gestion financière	31-34	12
H. Gestion des ressources humaines	35-36	13
I. Gestion de l'information	37-41	13
III. Recommandations	42-45	14

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 3 de la résolution 2004/300 du Conseil économique et social.

II. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

A. Logement et développement durable des établissements humains

2. Le sous-programme 1 a pour finalité générale d'améliorer les conditions de logement des pauvres dans le monde et d'assurer le développement durable des établissements humains, ce qui correspond aux deux objectifs du Programme pour l'habitat.

3. Au cours de la période à l'examen, une campagne mondiale pour la sécurité d'occupation a été lancée avec succès dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, des mémorandums d'accord ont été signés avec trois pays d'Afrique de l'Est et des accords de coopération ont été conclus avec cinq autres pays afin de promouvoir l'amélioration des taudis; des analyses du droit foncier ont été effectuées dans trois régions et les pratiques optimales relevées à cette occasion sont en train d'être intégrées à la campagne sur la sécurité d'occupation; une équipe spéciale internationale chargée de faciliter des solutions négociées permettant d'éviter les expulsions illégales a été créée et, de ce fait, certains gouvernements ont créé un poste de responsable des droits en matière de logement dans les ministères compétents; des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des programmes sur l'eau pour les villes africaines et l'eau pour les villes asiatiques; des consultations par région et par pays ont été organisées et un appui stratégique a été apporté aux initiatives prises au niveau des communautés pour améliorer l'eau et l'assainissement dans les zones d'habitat de la population pauvre des villes; des consultations sur l'eau pour les villes d'Europe orientale ont été également engagées. Des activités de formation et de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention de divers groupes, dont les gestionnaires des services d'approvisionnement en eau, dans huit pays.

4. Un congrès d'unification de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux et de la Fédération mondiale des cités unies a été organisé avec succès en 2004, et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales ont été établies et sont à présent disponibles. La promotion par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) d'outils destinés à améliorer la gouvernance urbaine a suscité une forte demande d'outils de formation de la part des autorités locales, notamment en ce qui concerne la budgétisation participative. En 2004, une campagne mondiale sur la gouvernance urbaine a été lancée au Burkina Faso, au Maroc et au Sénégal. Un appui a été également fourni aux autorités locales pour l'application des outils de gouvernance urbaine en Afrique et en Asie du Sud. En 2004, des progrès considérables ont été enregistrés en matière de planification et de gestion de l'environnement en Afrique et en Asie du Sud. De nouvelles opérations de terrain sur la gestion et l'intervention en cas de catastrophe ont été identifiées dans 15 pays et plusieurs îles. L'élaboration d'une

stratégie permettant de faire face aux problèmes des femmes infectées par le VIH/sida et des orphelins dans les établissements spontanés est en cours en Afrique de l'Est.

B. Suivi du Programme pour l'habitat

5. L'objectif du sous-programme 2 est de suivre et évaluer la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat, des objectifs et cibles du Millénaire pour le développement et du Plan de Johannesburg concernant l'amélioration des taudis, l'adduction d'eau potable et l'assainissement. Les systèmes de surveillance d'ONU-Habitat ont été renforcés pour permettre un suivi efficace de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'amélioration des conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Des enquêtes sur les inégalités urbaines ont été effectuées dans un certain nombre de villes et des modules ont été ajoutés aux enquêtes démographiques et sanitaires ainsi qu'aux enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Des estimations de la proportion d'habitants des taudis dans les villes ont été établies à partir des enquêtes et recensements existants et publiées dans les rapports du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement, à partir de 2002, et dans les rapports sur le développement humain. L'Équipe spéciale 8 du Projet du Millénaire a ainsi pu utiliser ces estimations mondiales et régionales pour formuler ses propositions de politiques pour ce secteur.

6. Les projections de ces estimations de la population des taudis permettent de penser que celle-ci comptera 1,4 milliard de personnes d'ici à 2020, si les proportions actuelles de la population des taudis par rapport à la population urbaine totale restent valables pendant les prochaines périodes de cinq ans jusqu'en 2020. Devant l'ampleur de ce chiffre, la communauté d'instances internationales pour le développement, notamment le Projet du Millénaire, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et la Commission du développement durable à sa treizième session, ont débattu de la pertinence du chiffre de 100 millions d'habitants de taudis retenu comme cible. Le Projet du Millénaire a appelé l'attention sur la création de nouveaux taudis et la nécessité de trouver de bonnes solutions de remplacement pour l'éviter. Dans sa décision sur le sujet, la Commission du développement durable, à sa treizième session, a demandé qu'une aide soit apportée aux pays, notamment par l'intermédiaire d'ONU-Habitat, afin qu'ils puissent fournir des données et informations sur les taudis existants et des projections quant à la création de nouveaux taudis d'ici à 2020 et, par la suite, adopter et mettre en œuvre des plans permettant d'atteindre ces objectifs en les reliant aux stratégies de réduction de la pauvreté, aux stratégies nationales de développement durable et aux autres plans pertinents adoptés par les pouvoirs publics.

7. L'appel que la Commission a lancé aux gouvernements et au système des Nations Unies encouragera ONU-Habitat à entreprendre de nouvelles activités de suivi propres à faciliter et fournir aux pays un appui méthodologique concernant l'estimation de la population des taudis au niveau de chaque pays, ainsi que les projections relatives à l'évolution de cette population d'ici à 2020. Ce travail de facilitation et de coordination sur le plan technique devrait donner aux gouvernements les moyens de fixer leurs propres objectifs. Cette démarche est importante pour commencer à inscrire les objectifs du Millénaire pour le développement dans leur contexte local, au niveau des pays et des villes.

8. En matière de recherche, les priorités d'ONU-Habitat ont trait aux questions suivantes : taudis et pauvreté urbaine, sécurité d'occupation, éviction du marché du logement et embourgeoisement des quartiers, logement locatif au sein des taudis et incidences sur la rénovation de ces derniers, droits en matière de logement; catastrophes naturelles ou conflits; et égalité entre les sexes dans l'accès au logement.

9. En 2004, ONU-Habitat a réalisé des progrès considérables dans la mise en place de la version 3 de la base de données mondiale sur les indicateurs urbains. Les activités concrètes suivantes ont été menées à bien : les indicateurs urbains ont été révisés compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, des partenariats stratégiques ont été instaurés pour la collecte de données et de fonds, et les capacités des statisticiens nationaux ont été renforcées en Afrique et en Asie. Toutes les données recueillies sont désormais ventilées par sexe; et des programmes de gestion des connaissances en vue de la formulation des politiques et de gestion urbaine ont été entrepris.

10. Pour faire en sorte que l'expérience de terrain et les enseignements qui en sont tirés soient réintroduits dans la base mondiale de connaissances, ONU-Habitat continue de publier, alternativement chaque année, deux rapports phares. En 2004, le *Rapport sur la situation des villes dans le monde 2004/2005*, consacré à la mondialisation et la culture urbaine, a été présenté lors de la deuxième session du Forum urbain mondial, où il a été très bien accueilli. Cette année paraîtra la prochaine livraison du *Rapport mondial sur les établissements humains*, dont le thème est le financement des villes et du logement. Les projets rédactionnels de ces deux séries de rapports ont été réaménagés et sont désormais centrés chaque année sur un aspect des objectifs du Millénaire pour le développement. La série sur la situation des villes dans le monde est produite en interne et exploite les données recueillies par l'Observatoire mondial des villes. La série sur les établissements humains fait appel aux compétences de multiples réseaux de chercheurs de toutes les régions du monde en vue d'une analyse fine et nuancée des thèmes retenus.

11. Les autres activités suivantes sont également à signaler : conférence internationale réussie sur l'échange des enseignements tirés de l'étude des meilleures pratiques concernant les politiques de gouvernance urbaine et les législations correspondantes; formulation de stratégies de collaboration avec les organisations de la société civile et la jeunesse; production de matériels de promotion du droit des femmes à la terre et d'un manuel sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les programmes relatifs aux établissements humains; mise au point, presque achevée, d'un système de financement communautaire du logement; et achèvement d'études de cas sur le financement du logement des personnes à faible revenu. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la surveillance et la meilleure compréhension des conditions économiques dans les villes et des liens ville-campagne ainsi que le suivi et l'élaboration de stratégies et de cadres propres à améliorer le travail indépendant en milieu urbain et les moyens de subsistance de la population pauvre des villes.

C. Coopération régionale et technique

12. L'objectif du sous-programme 3 est de renforcer, principalement aux niveaux national et local, la capacité organisationnelle et technique de formulation et de mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes, conformément aux principes et engagements figurant dans le Programme pour l'habitat et aux objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire.

13. En 2004, la Division de la coopération régionale et technique d'ONU-Habitat a aidé les gouvernements à concevoir et mener à bien des projets de renforcement des capacités, en collaboration avec des partenaires bailleurs de fonds; fourni des services consultatifs et exécuté des programmes et projets techniques dans le cadre des campagnes mondiales; aidé un certain nombre de pays en situation de reconstruction et de relèvement après un conflit; mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités des ministères et organismes chargés de la prévention et de la gestion des catastrophes; aidé des pays à identifier les zones particulièrement exposées aux catastrophes et à formuler des stratégies d'atténuation de leurs effets; collaboré au programme de l'ONU pour la reconstruction de l'Iraq et à la collecte de fonds à cet effet; resserré les liens de collaboration avec les commissions économiques régionales; coordonné des projets de l'Alliance des villes; mené à bien des bilans nationaux dans 10 pays et des collectes de fonds pour les projets régionaux et nationaux; et instauré et entretenu, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, des relations efficaces avec les gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat. Outre la diligence qu'ils mettent à faire en sorte que les questions relatives aux établissements humains soient bien intégrées aux plans nationaux, en particulier aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les directeurs de programme d'Habitat ont instauré dans leurs pays respectifs une collaboration étroite avec les gouvernements et d'autres partenaires pour le suivi et la promotion de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme pour l'habitat.

D. Financement des établissements humains

14. L'objectif principal du sous-programme 4 en 2004 a été de mobiliser davantage de fonds d'origine internationale et nationale en appui aux programmes de construction de logements appropriés et d'infrastructures connexes et de soutien aux institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement.

15. Au cours de la période à l'examen, la création d'un mécanisme consacré à l'amélioration des taudis a sensiblement progressé. La stratégie du sous-programme 4 sera double. Pratiquement tout le personnel nécessaire pour cette division a été recruté en 2004. S'agissant de la mobilisation des ressources, 1,8 million de dollars des États-Unis ont été réunis pour la phase de conception et 10 millions de dollars pour la phase d'expérimentation sur trois ans de ce mécanisme. Les donateurs contactés seraient disposés à fournir des fonds dans le cadre de leurs programmes de pays. Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'une filière de programmes dans trois pays d'Afrique de l'Est. Les consultations ont bien avancé avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Le démarrage de la filière de projets et des

projets pilotes a été quelque peu retardé par le décaissement tardif des fonds promis par les donateurs. Un certain nombre de pays de l'Afrique subsaharienne ont bénéficié de services consultatifs touchant le renforcement des capacités internes.

E. Partenariats

16. Le Forum urbain mondial a tenu sa deuxième session à Barcelone (Espagne) en septembre 2004. Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une conférence des Nations Unies, ce forum biennal, créé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 18/5, est un élément essentiel de l'application du Programme pour l'habitat à l'échelon international. Cette réunion mondiale a été organisée sur le thème « Villes : carrefours des cultures, de l'inclusion et de l'intégration? ». Les questions prioritaires du Programme pour l'habitat ont été examinées dans le cadre d'une série de dialogues structurés entre différents partenaires. Une grande attention a été portée aux objectifs du Millénaire pour le développement, pour ce qui est en particulier des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 7 (Assurer un environnement durable), notamment la mise en œuvre de la cible 10 (Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base) et de la cible 11 (Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis). Le forum mondial a attiré un très grand nombre de participants (4 389 au total), dont des représentants de gouvernements (17,7 %), d'administrations locales (16,4 %), d'organisations non gouvernementales (21,2 %), d'autres organismes des Nations Unies (4,1 %), d'organismes professionnels et d'instituts de recherche (8 %), et du secteur privé (8 %). Soixante exposants venus du monde entier ont présenté des initiatives et des pratiques de référence. Le Forum a tenu trois séances plénières et organisé des dialogues entre les partenaires sur les cultures urbaines, les réalités urbaines, la gouvernance urbaine et la renaissance urbaine, ainsi que des dialogues thématiques sur la pauvreté en ville, les ressources urbaines, la viabilité urbaine, les services urbains et les catastrophes urbaines et la reconstruction. Le Forum s'est de façon générale caractérisé par la vitalité de ses débats. Parmi les personnalités de marque figuraient M. Mikhaïl Gorbatchev, ancien Président de l'ex-Union soviétique, M. Martti Ahtisaari (Finlande) et M. Jeffrey Sachs, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Un prix d'honneur a été décerné à l'ancien Premier Ministre du Liban, M. Rafic Hariri, pour son rôle exemplaire et visionnaire dans la reconstruction du Liban. Les participants ont évalué de façon particulièrement satisfaisante le Forum.

17. Le partenariat urbain pour le Millénaire visant à réaliser au niveau local les objectifs pour le développement, parrainé par ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, a été lancé lors du Forum et a reçu l'appui de nombreux partenaires. Des travaux préparatoires ont commencé au titre de cette initiative.

18. La troisième session du Forum mondial urbain se tiendra à Vancouver du 19 au 23 juin 2006. Elle sera organisée par ONU-Habitat en coopération avec le Gouvernement canadien et la municipalité de Vancouver. Les gouvernements et tous les partenaires du Programme pour l'habitat sont encouragés à y participer, en vue d'un échange animé d'informations et de pratiques de référence sur la viabilité

urbaine. On compte que le Forum affirmera à cette occasion que des programmes et politiques avisés, fondés sur des observations factuelles et faisant l'objet d'une évaluation rigoureuse, contiennent toutes les garanties de succès et que les débats devraient être guidés par la volonté de donner une expression concrète aux idées exprimées.

19. Dans le cadre de l'initiative intitulée Alliance des villes, la Banque mondiale est l'un des principaux partenaires d'ONU-Habitat pour ce qui touche à l'assainissement des quartiers insalubres. L'Alliance est un partenariat mondial créé pour tester de nouveaux outils et méthodes pratiques de développement économique local en tant que moyens de s'attaquer directement à la pauvreté urbaine. Œuvrant dans le cadre de l'Alliance en Asie de l'Est et en Afghanistan, en Égypte, en Lettonie, en République-Unie de Tanzanie et au Yémen, la Banque mondiale et ONU-Habitat collaborent pour renforcer les administrations locales, faciliter la reconstruction d'urgence des équipements urbains, lancer et appuyer la réalisation de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, formuler des stratégies d'aménagement urbain et constituer des bases d'indicateurs urbains, entre autres objectifs.

20. ONU-Habitat entretient avec la Banque mondiale de bonnes relations de travail, qui pourraient toutefois s'étendre au-delà du partenariat établi dans le cadre de l'Alliance des villes. Malgré les progrès enregistrés dans la promotion du Programme en faveur des villes, beaucoup reste à faire pour aller de l'avant et obtenir que les décideurs portent toute l'attention voulue aux questions de gestion et de développement urbains.

21. Par ailleurs, ONU-Habitat a signé des mémorandums d'accord avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement et se prépare à en faire autant avec la Banque africaine de développement pour l'exécution de projets et programmes communs de distribution d'eau, d'assainissement, de logement et d'aménagement urbain, qui mettent l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des indigents. Ces mémorandums ont donné lieu à une collaboration intensive, dans le cadre par exemple du programme d'approvisionnement en eau des villes asiatiques qui a permis de dégager un financement de 10 millions de dollars, sous forme de dons de la Banque asiatique de développement et d'ONU-Habitat, pour l'exécution des deux premières phases, et un montant de 500 millions de dollars, sous forme de prêts de la Banque asiatique de développement, pour l'exécution de projets de distribution d'eau dans différentes villes d'Asie. Un financement complémentaire des activités d'approvisionnement en eau a également pu être obtenu du Gouvernement néerlandais dans le cadre de ce mémorandum.

22. L'un des principaux instruments de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les cibles concernant les taudis, l'eau et l'assainissement, est la coopération Sud-Sud ou, comme on l'appelait autrefois, la coopération technique entre pays en développement. Il y a 20 ans, l'efficacité de cette coopération était sans doute limitée. Aujourd'hui, en revanche, de nombreux pays mettent au point leurs propres compétences dans le domaine technique et celui de l'élaboration des politiques et sont disposés à en faire profiter les autres pays de leur région.

23. ONU-Habitat est un partisan convaincu de l'apprentissage par les pairs et de la concertation pour résoudre les problèmes. Il parraine une série continue de réunions

ministérielles régionales sur le logement, la terre et l'aménagement urbain en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue au début de 2005 à Durban (Afrique du Sud), a été organisée conjointement par ONU-Habitat, l'Union africaine et le Gouvernement sud-africain. Les participants se sont engagés à se retrouver dans le cadre d'une série de réunions ministérielles biennuelles. Une réunion analogue de haut niveau s'est tenue en Amérique latine et une autre doit être organisée en Asie en 2006.

24. ONU-Habitat a également encouragé l'apprentissage par les pairs au niveau des villes, en facilitant l'organisation d'échanges, d'ateliers, d'activités de formation et de voyages d'étude entre les villes (Mumbai, Manille, Addis-Abeba, Arusha, Durban, La Havane, Medellin, Dar es-Salaam, Nairobi et Johannesburg, par exemple). Ces activités réunissent des représentants des municipalités et des communautés, y compris des quartiers insalubres, pour favoriser un échange d'idées fécond entre les communautés urbaines pauvres concernant les stratégies de mobilisation communautaires, les pratiques de négociation relatives à l'accès à la terre, l'épargne communautaire et les cadres et instruments propres à favoriser l'assainissement des quartiers insalubres. Les échanges ont récemment porté sur les thèmes suivants : droit foncier, régimes fonciers, sécurité d'occupation des logements par les femmes, besoins en formation des administrations locales, profils environnementaux des villes, pratiques de référence et amélioration de la sécurité dans les villes, notamment, ainsi que la gestion de l'information.

F. Mesures novatrices

25. Au cours de l'examen en 2004 du plan programme et de la gestion, ONU-Habitat a rendu compte d'une initiative novatrice visant à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les quartiers insalubres. Il y avait servi d'intermédiaire pour la conversion de créances foncières entre le Gouvernement finlandais et le Gouvernement kényan, une première en son genre. Le programme d'assainissement des quartiers insalubres mené par ONU-Habitat et le Gouvernement kényan est exécuté dans la région de la rivière Athi et à Kibera, le plus grand bidonville d'Afrique. Chaque phase de ce programme, qui continue de représenter un véritable travail de pionnier, contribue de manière importante à la réalisation de la cible de la Déclaration du Millénaire concernant les taudis. Pendant la période à l'examen, ONU-Habitat a commencé les activités de planification physique et sociale des deux sites et les travaux d'aménagement du terrain sont en cours. Les plans des logements sont prêts et un comité exécutif, chargé de coordonner la contribution communautaire au projet, est en place et opérationnel. Les partenariats gouvernementaux, les organisations de quartiers insalubres et ONU-Habitat à Nairobi mènent une action de plus en plus vigoureuse, mais beaucoup reste à faire dans ce domaine.

26. Des activités seront menées en 2005 pour former les habitants des quartiers insalubres dans les domaines des techniques de construction et d'élaboration de matériaux novatrices, de la formation et de la gestion de coopératives, et du renforcement des capacités des autorités locales.

27. Le mécanisme d'assainissement des quartiers insalubres, qui a été conçu pour faciliter la mobilisation de ressources du secteur public et du secteur privé afin

d'appuyer la réalisation de la cible de la Déclaration du Millénaire concernant les taudis au niveau national et dans les villes des pays en développement et en transition, représente l'une des stratégies les plus novatrices d'ONU-Habitat. Une fois opérationnel, il permettra de mobiliser les capitaux d'amorçage et l'assistance technique nécessaires pour mettre au point et appuyer des mécanismes de mobilisation de ressources nationales et de capitaux en vue d'accroître le nombre de logements abordables et convenables et des infrastructures. Il réunit quatre groupes essentiels, à savoir les autorités locales, les organisations communautaires, les institutions financières locales et les programmes des donateurs internationaux. Il jouera un rôle catalyseur et préparatoire dans la mobilisation de capitaux nationaux pour l'assainissement des quartiers insalubres et d'autres mesures de développement des établissements humains destinées aux pauvres.

28. La stratégie des responsables de programmes d'Habitat a été lancée en collaboration avec le PNUD. Ces responsables sont principalement chargés de renforcer les travaux normatifs, concernant notamment l'application du Programme pour l'Habitat et la réalisation des cibles 10 et 11 de l'Objectif 7 de la Déclaration du Millénaire, au niveau national. Ils s'emploient à promouvoir l'intégration des questions relatives aux établissements humains dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils supervisent l'exécution des programmes et projets d'ONU-Habitat au niveau national. Leur présence a permis de réduire le nombre des missions. Même à ce stade précoce, il apparaît clairement qu'ils contribueront de façon essentielle à promouvoir les activités d'ONU-Habitat à l'échelon national. L'absence d'appui des donateurs est l'un des problèmes auquel ONU-Habitat se heurte dans la mise en œuvre de l'initiative des responsables de programmes. L'augmentation des contributions non réservées à une utilisation particulière et des crédits inscrits au budget ordinaire permettrait d'y apporter une solution cohérente et durable.

29. Le Fonds d'affectation spéciale d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement a été créé en 2004 pour mettre en œuvre la cible 10 (eau et assainissement) de l'Objectif 7 de la Déclaration du Millénaire. Reposant sur une approche programmatique clairement coordonnée, il permet aux donateurs d'accroître l'efficacité de leur aide en contribuant à un fonds consolidé, dont le but et les objectifs ont été définis avec précision. Il offre la possibilité de cibler effectivement un secteur hautement prioritaire en mettant à profit le mandat et les compétences bien reconnues d'ONU-Habitat. Une composante relative aux femmes est mise au point avec la collaboration de la Banque africaine de développement et de l'initiative Gender and Water Alliance. Entre autres critères spécifiés dans le document relatif au Fonds d'affectation spéciale, les pays qui manifestent leur intérêt, ainsi que la volonté de fournir un appui des pouvoirs publics, sont retenus pour participer à ce mécanisme. En 2005, les activités ci-après seront menées au titre du Fonds : mise en œuvre intégrale des programmes régionaux relatifs à l'eau en Afrique et en Asie; application de l'initiative du Lac Victoria dans six villes pilotes; renforcement de l'initiative régionale du Mékong; renforcement des travaux normatifs, en vue de leur application aux programmes régionaux; et début de la collecte de données de base pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cible 10 de l'Objectif 7 de la Déclaration du Millénaire. Un examen à mi-parcours du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement devrait avoir lieu au début de 2006.

Renforcement du rôle de la société civile dans la ville

30. Pour s'attaquer directement aux problèmes des taudis dans le monde, ONU-Habitat s'est doté d'une stratégie de base qui forme une part importante de l'action qu'il mène dans le processus d'assainissement des habitats insalubres. Même si les calendriers et les stratégies doivent être ajustés chaque fois que des communautés se lancent dans des activités d'autodiagnostic et de développement autonome, il n'en reste pas moins que la possibilité d'exercer leur droit d'achat a un effet particulièrement gratifiant pour les habitants des taudis, qui acquièrent ainsi une plus grande maîtrise des affaires concernant leurs communautés. Les pouvoirs publics et les administrations locales qui s'engagent à donner aux pauvres les moyens d'agir mettent en fait à profit les ressources publiques. Par ailleurs, ils apportent une aide directe aux communautés pauvres, notamment en acquérant des terres, en assurant la sécurité d'occupation et en fournissant une infrastructure et des services de base. Sur le terrain, grâce aux opérations de relèvement menées par ONU-Habitat après le tsunami qui a frappé l'Asie du Sud, les efforts de relèvement rapide déployés par les organismes apparentés et les organisations non gouvernementales en Indonésie, aux Maldives, à Sri Lanka et en Thaïlande peuvent s'inscrire dans une perspective communautaire à plus long terme. C'est la même stratégie porteuse qui s'est avérée si précieuse dans la réhabilitation des communautés brisées en Afghanistan, en Iraq, au Kosovo, en Somalie, au Soudan et d'autres pays sortis récemment d'un conflit. De fait, l'action communautaire menée en Somalie a valu à ONU-Habitat d'entrer au Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

G. Gestion financière

31. D'après les données de gestion et de contrôle des ressources du budget ordinaire d'ONU-Habitat, le taux d'utilisation du crédit approuvé s'est élevé à 89 % en 2004. Une légère augmentation a été enregistrée par rapport à l'allocation de crédit pour l'exercice biennal 2002-2003 compte tenu de l'approbation des deux postes supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005. Les ressources du budget ordinaire ont constitué 30 % des ressources de base allouées, exception faite des fonds destinés aux projets. Elles demeurent une source de financement essentielle pour la bonne exécution des activités décrites dans le budget du Programme.

32. Le montant total des contributions volontaires versées pour le compte du Programme a augmenté de 28 %, passant de 25,5 millions de dollars en 2003 à 32,7 millions de dollars en 2004. Une augmentation a également été enregistrée en 2004 en ce qui concerne les contributions versées à des fins générales et celles versées à des fins spéciales, les premières s'élevant à 10,5 millions de dollars et les secondes à 22,2 millions de dollars. Bien que les montants correspondant à ces deux catégories de contributions aient atteint un niveau sans précédent, un déséquilibre subsiste entre les deux catégories. Le nombre de donateurs à l'origine de ces contributions est resté relativement faible.

33. Les dépenses imputées sur les crédits alloués au titre des fonds extrabudgétaires, à l'exclusion des fonds destinés aux projets, se sont élevées à 93 % du crédit approuvé, restant ainsi dans la limite du taux d'utilisation prévu à cette période de l'année.

34. Les revenus perçus pour le compte des activités de coopération technique ont augmenté de plus de 200 %, passant de 15,2 millions de dollars en 2003 à 52,5 millions de dollars en 2004. En 2005, l'utilisation des ressources de base, des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, à l'exclusion des fonds destinés aux projets, devrait rester dans la limite des crédits approuvés.

H. Gestion des ressources humaines

35. En 2003, le taux de vacance de postes, exception faite des postes de projet, a été de 2,7 % au total, c'est-à-dire en incluant la catégorie des administrateurs et celle des agents des services généraux, et de 3,4 % pour la seule catégorie des administrateurs. En décembre 2004, exception faite des postes de projet, ce taux a été de 8,9 % pour les deux catégories et de 11,9 % pour la catégorie des administrateurs. En 2004, la représentation des deux sexes pour l'ensemble des postes de la catégorie des administrateurs a été de 35,7 % pour les femmes et de 64,3 % pour les hommes, reflétant un meilleur équilibre par rapport à 2003 où l'on avait enregistré 35,2 % pour les femmes.

36. On s'efforce actuellement de pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais, ainsi que de ramener les taux de vacance de postes sous la barre convenue de 5 % et de les maintenir dans cette limite. Afin d'équilibrer la représentation des hommes et des femmes, ONU-Habitat redoublera d'efforts pour recruter des femmes à des postes d'administrateur en 2005. Le recrutement aux postes de rang élevé dans la catégorie des administrateurs fera l'objet d'efforts particuliers. En effet, il continue de poser des problèmes dans la mesure où un grand nombre des postes correspondants requièrent des compétences techniques que les femmes ne possèdent pas couramment. En ce qui concerne le recrutement de représentants des États Membres non représentés ou sous-représentés, ONU-Habitat reste déterminé à embaucher des administrateurs originaires des pays concernés et espère pouvoir faire mieux à cet égard en 2005.

I. Gestion de l'information

37. En 2004, ONU-Habitat a mis en place un site intranet pour permettre au personnel d'accéder aisément à l'information dans le cadre de ses activités quotidiennes. Cet intranet regroupe plusieurs éléments : une base centrale comportant des documents relatifs aux programmes de fond, un agenda destiné à simplifier la coordination des colloques et à accéder aisément à la documentation de référence pour préparer ceux-ci, un répertoire complet du personnel comportant les noms des collaborateurs d'ONU-Habitat qui ne travaillent pas au siège, une bibliothèque virtuelle permettant de s'abonner en un instant en ligne à diverses publications dans les domaines de la recherche et de la documentation, et une collection de photographies d'ONU-Habitat qu'il est facile de télécharger en vue de les insérer dans des publications.

38. En 2004 également, ONU-Habitat a développé une base de données intégrée réunissant les principaux partenaires. Cette base sera mise en place en 2005. Elle sera disponible intégralement sur l'intranet d'ONU-Habitat et partiellement sur le site public. Elle permettra au Programme de mieux cibler les actions de communication, les publications et les invitations aux manifestations. Elle servira en

outre à éliminer les doubles emplois, et des outils simples à utiliser seront disponibles pour la mettre à jour et produire des listes de diffusion ciblées.

39. Un système de gestion des publications a été développé en 2004 afin de faciliter les tâches de planification, de suivi et d'information dans le cadre du programme de publication d'ONU-Habitat. Accessible depuis l'intranet d'ONU-Habitat, ce système permet à tous les collaborateurs d'ONU-Habitat qui travaillent à Nairobi et sur le terrain de consulter le programme de publication. Il permet également d'ajouter des publications et de se renseigner sur l'état d'avancement de la production des publications, ainsi que d'actualiser l'état d'avancement de la production aux stades de la rédaction, de la mise en page et de l'impression. D'autres fonctions du système permettent d'obtenir des données de gestion, destinées au Comité des publications, de contrôler les dépenses liées aux publications et de s'assurer que le programme de publication est bien conforme au programme de travail approuvé.

40. ONU-Habitat a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à un projet de rénovation de la bibliothèque de Nairobi. La nouvelle bibliothèque, qui possède également un site Web, a ouvert ses portes en juin 2004. Elle offre une collection actualisée et enrichie comprenant des ouvrages traitant des questions relatives aux établissements humains et propose des services en ligne à ses visiteurs. Près de 17 600 personnes l'ont visitée durant l'année 2004.

41. Durant la deuxième session du Forum urbain mondial, qui s'est déroulée en septembre 2004, tous les documents de travail, à savoir les documents de présession, les documents de session et les documents approuvés, ainsi que le journal quotidien et le programme quotidien, ont été placés sur le site Web d'ONU-Habitat. Ce dernier a également été utilisé pour publier des documents en vue d'autres manifestations de premier plan, telles que la Journée mondiale de l'habitat, et d'autres rencontres importantes annoncées sur l'agenda du site.

III. Recommandations

42. Les gouvernements sont encouragés à tenir compte des établissements humains dans leur plan national de développement, ainsi qu'à promouvoir l'aménagement des villes et des grands centres urbains dans leur stratégie nationale d'élimination de la pauvreté et leur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

43. Les gouvernements sont encouragés à évaluer la situation des taudis urbains et son évolution, ainsi qu'à prendre des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de vie des habitants de ces taudis, conformément aux cibles 10 et 11 de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont également invités à collaborer avec ONU-Habitat au suivi des efforts accomplis pour atteindre les résultats correspondant à ces cibles.

44. Les gouvernements sont encouragés à participer à la troisième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Vancouver (Canada) en juin 2006, et à appuyer la participation des groupes de partenaires d'ONU-Habitat dans les pays en développement.

45. Les gouvernements sont encouragés dans la mesure de leurs possibilités à accroître la part de leur contribution non versée à des fins spéciales pour faciliter la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et des engagements pertinents de la Déclaration du Millénaire, notamment l'engagement consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020.
